

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

PRIX DE DISSERTATION CHRISTINE-HUGLO-ROBERTSON

UNE BOURSE DE 1000 \$

Le Prix Christine Huglo Robertson vise à favoriser la participation des étudiantes et étudiants en droit aux travaux de l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) et à promouvoir la recherche portant sur l'administration de la justice. L'auteur du texte primé recevra une bourse de 1000 \$ et sera invité à la Conférence annuelle de l'Institut, où il pourrait avoir l'occasion de présenter ses travaux. L'ICAJ assumera les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription pour la conférence qui aura lieu à Ottawa, du 17 au 19 octobre 2018.

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de premier cycle en droit (J.D., LL.B, B.C.L. ou l'équivalent) décerné par une université canadienne. Le texte soumis doit avoir été rédigé dans les douze mois précédant la date de clôture du concours. Il peut avoir été écrit dans le cadre d'une activité académique. Une attestation officielle d'inscription universitaire doit être jointe au texte ainsi qu'une déclaration solennelle de l'auteur quant à la date de rédaction. Les candidats doivent en outre attester que le texte n'a ni été soumis à un autre prix ou concours ni soumis ou accepté à des fins de publication.

Les documents précités doivent être envoyés par courriel à icaj@ciaj-icaj.ca, **au plus tard le vendredi 15 juin 2018**. Le prix sera annoncé début juillet.

FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription de 10 \$ seront demandés suite à la réception des documents par courriel. L'adhésion annuelle à l'ICAJ est incluse et valide un an à compter de la date d'inscription.

SUJET ET FORMAT

Le prix est décerné chaque année à l'auteur d'un travail de recherche original et inédit, portant sur un sujet relié à l'administration de la justice. Il est recommandé de choisir un sujet inspiré du thème de la Conférence annuelle 2018 de l'ICAJ, soit : **Justice et santé mentale**.

Le texte, rédigé **en français ou en anglais**, ne doit pas dépasser **7 500 mots**, incluant les références et les annexes. Il doit être transmis sur un support électronique compatible avec Microsoft Word. Le nom de la candidate ou du candidat et de son université ne doit paraître que sur la page frontispice. On ne doit pas pouvoir identifier l'auteur ailleurs dans le texte.

SÉLECTION

Un comité de sélection choisira un texte ayant les qualités généralement requises pour faire l'objet d'une publication et contribuer à l'avancement des connaissances en matière d'administration de la justice. L'ICAJ ne remettra pas de prix si, de l'avis du comité, aucun des textes ne satisfait aux exigences du concours. L'auteur du texte primé devra céder ses droits de publication à l'ICAJ, qui publiera et diffusera le texte sous forme électronique ou sous forme imprimée.

Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter ou visiter notre site Web :
<https://ciaj-icaj.ca/fr/prix-et-distinctions/prix-dissertation-chr/>